

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

23 JUL. 2019

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. par MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

Secrétaire :
Mme BENSOUSSAN

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.
DONT ACTE

SPORTS

2. Schéma directeur des Sports 2020 - 2025.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les orientations et les préconisations du schéma directeur des sports 2020 – 2025.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

3. Création de gradins sur le stade Bélascaïn - Autorisation de travaux sur monument classé.

Les travaux de création de 200 places assises au stade Bélascaïn étant situés dans le périmètre de plusieurs monuments historiques, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la demande d'autorisation sur monument classé.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2019-2020.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 qui prévoit notamment le versement d'une redevance annuelle de 218 000 € TTC et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS, Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote, en qualité de conseillers intéressés.

5. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019 - 2020.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2019 - 2020 d'une subvention totale de 650 000 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS, Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote, en qualité de conseillers intéressés.
Mme LEUENBERGER vote contre.

6. Accord cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville - Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2019-2020.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville, pour un montant maximum de 290 000 € HT, et à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS, Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote, en qualité de conseillers intéressés.
M. DUZERT vote contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

7. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder des exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public, pour un montant de 1 982,02 €, ainsi que pour les commerçants sédentaires participant à la braderie d'été 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain sis chemin de Loustaounaou au profit de l'association les Jardins du Séqué.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire pour 5 ans maximum, par le biais d'un avenant, la convention conclue en 2014, donnant autorisation à l'association les Jardins du Séqué d'occuper un terrain situé chemin de Loustaounaou en vue de l'animation de jardins partagés.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FETES TRADITIONNELLES

9. Revalorisation de redevances d'occupation du domaine public et de prestations.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire pour l'utilisation d'une aire d'accueil et l'entrée pour les courses de vaches pour la saison 2019, et notamment la diminution du forfait 5 jours pour 2 personnes pour l'utilisation d'une aire d'accueil, les autres tarifs étant inchangés par rapport à la saison dernière.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

10. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » - du 23 au 30 novembre 2019 – Attribution de subventions aux associations participantes et demandes des subventions.

Il est proposé d'attribuer aux associations participantes à la semaine de la diversité une somme totale de 23 400 euros de subventions et d'autoriser M. le Maire à signer les demandes de subventions déposées auprès du GIP DSU et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Promotion des manifestations culturelles, sportives et événementielles – Partenariat avec les commerces bayonnais pour la constitution d'un réseau.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe d'un partenariat constituant un réseau d'affichage pour promouvoir les manifestations de la Ville ainsi que le modèle type de convention de partenariat fixant les engagements de chaque partie, et d'autoriser M. le Maire à les signer avec chaque commerçant adhérent au dispositif.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. DIDAM – Exposition « Monkey Birds » dans le cadre du festival « Points de vue » – du 20 septembre au 03 novembre 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis pour la mise en œuvre de l'exposition « Monkey Birds » au DIDAM.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Développement des offres dans le cadre de la carte Déclic.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires avec de nouveaux partenaires acceptant de pratiquer des tarifs réduits sur présentation de la carte Déclic, tels que quelques libraires bayonnais et le cinéma CGR.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Musée Bonnat-Helleu - Acquisition d'une œuvre et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et au Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la DRAC ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine et d'autoriser la prise en charge financière par la Ville de l'acheminement de l'œuvre « Paysanne d'Italie » de Léon Bonnat jusqu'à Bayonne.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Médiathèque – Vente de documents réformés.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de journées de vente des ouvrages réformés, d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de cette vente, d'approuver le principe du versement de son produit au bénéfice des associations Haur Eri et Atherbéa et de fixer les tarifs proposés.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Médiathèque – Conventions de prêt d'appareils photos anciens.

Dans le cadre de l'exposition « Bayonne années 30 : regards croisés », la Médiathèque présentera notamment des appareils photographiques des années 40 sous vitrines, prêtés à titre gracieux par deux Bayonnais. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes des conventions de prêt et d'autoriser M. le Maire à les signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

17. Prêt des photos de l'exposition « L'apiculture dans le monde » d'Eric Tourneret – Approbation d'un modèle-type de convention.

L'exposition « L'apiculture dans le monde » exposée en 2017 à la Poterne fait l'objet de nombreuses demandes de prêt. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le modèle de convention qui régit le prêt cette exposition et d'autoriser M. le Maire à signer chaque convention de prêt avec la structure qui en fait la demande.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Budget participatif - Projet « un poulailler dans notre école » à l'école Marie Curie – Convention de partenariat et de gestion.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et de gestion à conclure avec l'école et l'association des parents d'élèves pour la mise en place du projet « un poulailler dans notre école », et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN

19. Clôture de l'opération d'aménagement « ZAC d'Arrousets » et acquisition de terrains par la Ville de Bayonne à la SEPA.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le protocole entre la CAPB, la SEPA et la Ville pour la clôture de la ZAC d'Arrousets, et autoriser M. le Maire à le signer, d'approuver le compte-rendu de clôture de la ZAC d'Arrousets, d'autoriser le principe de rétrocession par la SEPA à la Ville de 3 parcelles et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes afférents, ainsi que de prendre acte que la CAPB est, du fait de la clôture de l'opération, subrogée dans les droits et obligations de la SEPA résultant de ladite convention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

20. Programme d'action foncière (PAF) - Secteur St Esprit / quai Bergeret - Clôture de la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier (EPFL) Pays basque du 1er août 2016 et modalités d'intervention.

Il est proposé au conseil municipal de demander à l'EPFL Pays basque de mener à bien l'opération dans le cadre de ses activités d'OFS au moyen de baux réels solidaires (BRS), de donner son accord pour la démolition par l'EPFL des biens situés dans le périmètre du projet et d'acter la demande de clôture de la convention de portage de même que le principe d'une éventuelle participation de la Ville à l'opération si les coûts de démolition / dépollution / désamiantage devaient excéder 190 000 €.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 4 127 € et 49 846,37 €, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme CASTEL ne prend pas part au vote, en sa qualité de conseillère intéressée.

ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

22. Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié (année 2019-2020).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions présentées dans la note explicative de synthèse, portant sur la tarification du service d'accueil périscolaire ainsi que de la restauration scolaire, pour les 23 écoles publiques de la Ville, pour l'année scolaire 2019 – 2020.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

23. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2019-2020.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, détaillée dans le règlement intérieur des services périscolaires étant entendu que les dispositions présentées sont en cohérence avec le projet éducatif du territoire et s'inscrivent dans le projet éducatif global de la Ville.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

24. Modification du règlement de fonctionnement des trois crèches municipales.

En vue de faciliter le fonctionnement administratif et financier des crèches et permettre un meilleur accueil des enfants et de leur famille, il est proposé de procéder à plusieurs modifications dans les règlements de fonctionnement des trois crèches municipales. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les règlements de fonctionnement des trois crèches municipales.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Petite enfance – Convention d'objectifs et de résultats 2019 – Association d'aide familiale et sociale (AAFS).

Il convient d'organiser, par la signature avec l'AAFS d'une convention spécifique d'objectifs et de résultats, leur fonctionnement et les priorités d'actions à mener pour l'année 2019. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Petite enfance – Crèche Pirouette – Convention d'objectifs et de moyens pour les années 2020 à 2022 et convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2020 - 2022 afin de l'inscrire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 - 2022, et portant engagement financier de la Ville au titre du fonctionnement de la crèche Pirouette, ainsi que la convention de mise à disposition de biens communaux.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

27. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de quatre expositions au lycée professionnel agricole d'Orthez.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt au lycée professionnel agricole d'Orthez des expositions « L'arbre », « Pistil et sex-appeal », « Abeilles & Cie » et « [BIO]diversité » et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

28. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de sa prochaine exposition sur les zones humides et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle a identifié quarante et un spécimens naturalisés devant être restaurés. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au taux le plus élevé possible.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

29. Muséum d'histoire naturelle – Frais de déplacement de l'artiste Jean Fontaine et du commissaire de l'exposition.

Le Muséum d'histoire naturelle présente actuellement les œuvres du sculpteur Jean Fontaine dans l'exposition « Humanofolie ». Il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais de déplacement et de restauration du sculpteur et du commissaire de l'exposition.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS

30. Transfert de la gestion du foyer Jauréguiberry du CCAS à la Ville de Bayonne.

Poursuivant sa volonté de regrouper l'ensemble des facettes de la compétence animation vers tous les publics, la Ville souhaite rassembler l'organisation des différentes activités de loisirs pour les retraités, en assurant directement la gestion du Foyer Jauréguiberry. Il est donc demandé au conseil municipal d'organiser le transfert partiel du marché public de fourniture de repas, le transfert de personnel, la gestion des biens immobiliers et mobiliers, ainsi qu'approuver la tarification des repas et les modalités de financement.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

FINANCES

31. Exercice 2019 - Budget principal – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019 du budget principal, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 15 385 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget principal.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

32. Exercice 2019 - Budget annexe des parcs de stationnement – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019 du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 941 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

33. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse, pour un montant total de 10 128,29 €.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Exercice 2019 - Subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à six associations bayonnaises, pour un montant total de 16 700 € ainsi que de modifier le mode de versement d'une subvention à Munduko Musiken Etxea nécessitant de la conclusion d'un avenant à la convention de financement.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

35. Garantie d'emprunt à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) Pays Basque – Réhabilitation de cinq logements situés 1 allée Charles Malégarie.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt à l'association SOLIHA Pays basque et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que la convention correspondante. Cette délibération annule et remplace celle adoptée lors de la séance du 11 avril 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FONCIER

36. Avenant au bail emphytéotique du 14 décembre 2006 au profit du Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) – Rue Abbé Edouard Cestac – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie et régularisation foncière.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de l'établissement de l'avenant au bail emphytéotique liant la Ville au Centre Hospitalier de la Côte Basque et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celui-ci avec le CHCB.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY et M. ESMIEU ne prennent pas part au vote, en leur qualité de conseillers intéressés.

INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS

37. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications rue Saint-Frédéric – Convention avec la société Orange.

Dans le cadre de l'enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec Orange et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

38. Musée Bonnat-Helleu – PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du musée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché public à intervenir avec l'attributaire pressenti pour assurer et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat) ne prennent pas part au vote.

39. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo – Avenant n°4 (avenant de transfert).

La Ville ayant été informée de la modification de la raison sociale de l'agence Brochet Lajus Pueyo, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant transférant ce marché à blp & associés.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat) ne prennent pas part au vote.

40. Marché de fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la ville et aux crèches municipales – Avenant au marché conclu avec la SCIC EOLE.

En raison de l'augmentation de ses effectifs, l'établissement scolaire Largenté a informé la Ville de son souhait d'organiser son propre approvisionnement de repas pour ce qui concerne les écoles maternelle et élémentaire, à compter de la rentrée 2019. Les effectifs

représentent environ 8 à 9 % du marché. Il convient donc de traduire cette évolution en autorisant M. le Maire à signer l'avenant au marché de restauration à intervenir.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

41. Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les villes de Bayonne et d'Anglet - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville d'Anglet, lancement et signature de l'accord-cadre.

Les villes de Bayonne et d'Anglet sont gestionnaires de réseaux sensibles, le plus étendu étant celui de l'éclairage public. Pour les deux villes, ce réseau est mal connu et les plans existants, quand ils sont disponibles, ne correspondent pas aux exigences règlementaires. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec la ville d'Anglet, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de sa participation à ce dispositif.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

42. Ecole élémentaire Jules Ferry – Ravalement de la façade donnant rue de l'Esté – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Dans la continuité des travaux de piétonisation de la rue de l'Esté, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme visant à opérer un ravalement complet de la façade de l'école élémentaire Jules Ferry donnant rue de l'Esté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

43. Eglise Saint-André – Réfection à l'identique de la couverture de la chapelle de l'Adoration – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable correspondante.

La couverture de la chapelle de l'Adoration de l'Eglise Saint-André présente des faiblesses au niveau de son imperméabilité et doit être remplacée. La réfection de la couverture se fera à l'identique mais nécessite le dépôt d'une déclaration préalable. Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer cette déclaration pour les travaux prévus.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

44. Fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara.

Dans le cadre de ses actions, le service de la politique linguistique propose de programmer deux spectacles en euskara à l'automne, à des tarifs très attractifs (spectacle de l'ikastola Jaso de Pampelune et pièce de théâtre *Ghero*). Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs pour ces deux spectacles.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

45. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2018.

Conformément à l'article L.1111.2 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le rapport a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2018 dans ce domaine. Le conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

RESSOURCES HUMAINES

46. Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par 4 créations de poste et 18 suppressions de postes.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

47. Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant consacré au financement des actions de formation à 8 % du budget de formation et de prendre en charge les frais pédagogiques jusqu'à 3 000 € par demande.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

48. Autorisation de recours à un intervenant auprès des séniors dans le cadre du programme d'activités génération séniors (cours d'espagnol).

Il est proposé au conseil municipal de recourir à un vacataire rémunéré sur la base d'un forfait de 75 € nets par cours d'1 heure 30, pour dispenser des cours d'espagnol la saison prochaine. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter cet intervenant.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

49. Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un accompagnement de la collectivité pour l'élaboration d'un nouveau protocole relatif au temps de travail – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un accompagnement à l'élaboration d'un nouveau protocole relatif au temps de travail et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de sa participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mme LEUENBERGER s'abstient.

STATIONNEMENT

50. Tarifs du stationnement – Mise en œuvre de nouvelles dispositions.

La politique du stationnement est un des aspects majeurs de la mobilité urbaine et doit proposer des actions visant une juste répartition entre les déplacements en transports collectifs ou en mode doux et la place assignée à l'automobile en ville, afin de soutenir les équilibres nécessaires à la préservation d'un centre ville attractif pour l'habitat et le commerce. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des tarifications proposées par la Ville en matière de stationnement, développées dans la note explicative de synthèse.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

SYSTEMES D'INFORMATION

51. Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'agglomération Pays basque.

Par délibération du 13 avril 2019, la Communauté d'agglomération Pays basque a conclu une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques portant sur la mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), la dématérialisation de la commande publique et la dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité. La Ville étant intéressée pour utiliser la plateforme de marchés publics, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation correspondante, ainsi que de procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

TEMPORADA

52. Contrats d'engagement des professionnels taurins.

La Ville a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux arènes. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins, avec lesquels des contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada, le montant prévisionnel étant estimé à 560 000 € pour 2019. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mme ARAGON vote contre.

Mme HERRERA LANDA et M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART s'abstient.

Mme LEUENBERGER vote contre.

53. Dispositions complémentaires relatives aux tarifs et aux partenariats entreprises.

Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'appliquer le tarif réduit de 4 € aux guichets pour les corridas des 27 et 28 juillet, préalablement à ces journées et d'accorder un tarif réduit aux spectateurs d'une corrida le 31 août qui auront préalablement assisté au match de l'aviron bayonnais le même jour. Il est également proposé au conseil municipal de mettre à jour les modalités et grilles tarifaires prévues par la délibération du 5 juin 2014, concernant les partenariats entreprises, suivant les dispositions développées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les entreprises intéressées.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme ARAGON vote contre.

Mme HERRERA LANDA et M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART s'abstient.

Mme LEUENBERGER vote contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

